

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 28 février 2023

Délibération n° 004-2023

Point 02

Point 02. de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 24 janvier 2023

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la CFVU du 24 janvier 2023**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	7

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 01 mars 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

24 janvier 2023

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

1. Informations générales.....	3
2. Point d'étape : retour de l'HCERES	8
3. Informations sur la plateforme d'admission en Master.....	11
4. Procès-verbal de la CFVU du 22 novembre 2022	14
5. Calendriers dérogatoires pour la tenue des jurys du 1 ^{er} semestre.....	15
6. Désignation de membres de la CFVU pour l'évaluation HCERES	15
7. Tarifs des frais de dossier pour le DU Concours administratif et pour la Préparation aux concours administratifs A à temps réduit – IPAG.....	15
8. Tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST pour l'année universitaire 2022/2023 (stage, concours, secourisme).....	15
9. Mise en place d'une bourse Education aux médias - CUEJ.....	15
10. Convention de double-diplôme pour Télécom Physique Strasbourg avec Télécom Sud Paris	16
11. Convention avec le CROUS de Strasbourg organisant un service social unique.....	16
12. Convention opérationnelle quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace.....	16
13. Divers	17

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite,

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, M. Benoît MASQUIDA, Mme Rachel SCHURHAMMER, M. Bruno TRESCHER.

Collège B

M. Cyrille BLONDET, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale PECCAUVY, M. Thierry PRADIER, Mme Marion STRUB.

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Delphine KAPPS.

Collège étudiant

M. Arnaud GISSINGER, M. Jehan GOUNELLE.

Personnalités extérieures

/

Invités

M. Alexandre MENY, Vice-président Vie universitaire, M. Christophe De CASTELJAU, Directeur général des services adjoint, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Vice-président délégué Offre de formation, accréditation, Mme Camille FAUTH, Vice-présidente déléguée Transition secondaire/supérieur, orientation, Mme Sophie KENNEL, Vice-présidente déléguée Transformation pédagogique, M. Édouard LAROCHE, chargé de mission Qualité des formations.

M. Jean-Paul DE LA RICA, Directeur des études et de la scolarité, Mme Susie DUMOULIN, Directrice adjointe du Service des bibliothèques, représentée par M. Damien LAPLANCHE, M. Bernard LICKEL, Directeur Espace Avenir, Mme Aude ROCHOUX, Directrice du Service de santé universitaire, Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg, représentée par M. Guillaume KUHNER, Directeur adjoint, Dominique SCHLAEFLI, Directeur adjoint du Service de formation continue.

Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Nathalie OSTRE, Mme Jeannine RENNER (DES).

Invités : /

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU (excusé).

Membres élus

Collège A

Mme Anne-Véronique AUZET, M. Fabrice FAVRET (procuration jusqu'à son arrivée à Mme Rachel SCHURHAMMER), M. Jean-François LAFAIX (procuration à M. Benoît MASQUIDA), M. Erik-André SAULEAU.

Collège B

Mme Pascale ERHART (procuration à M. Jean-Daniel BOYER), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à M. Cyrille BLONDET), Mme Laurence RASSENEUR.

Collège BIATSS

M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA (procuration à Mme Caroline CARLOT-SCHMITT).

Collège étudiant

M. Mohammed AZADPOUR, M. Louis-Marie BÉDEZ, Mme Capucine BLANDET, M. Léo FACONNIER (procuration à M. Jehan GOUNELLE), M. Grégoire GALL, Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET, M. Mathieu LEFEVRE, M. Gauthier MARCOT, M. Nahom Gedil MEKURIA, Mme Louise PETER, Mme Laura PLUOT (procuration à M. Arnaud GISSINGER), Mme Zoé ROMMELFANGEN, Mme Eda SENCALIS, Mme Lucie SOLUNTO (procuration à M. Arnaud GISSINGER).

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN – Réseau EUCOR (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), Mme Doriane RAPP – Provisoire du Lycée Jean Rostand Strasbourg (procuration à M. Bruno TRESCHER), Mme Irène WEISS – Conseil régional.

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services, M. Alexis WARRET, Agent comptable.

Invités

M. Sylvain DIAZ, Directeur du Service universitaire de l'action culturelle, Mme Lucie GONIN, Service Communication, M. Thomas KEDINGER, Directeur du Service des sports, Mme Marie-Alexandra CHINETTI (DES) (excusée).

La séance est ouverte à 14 h 10, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.

Mme Alexandra KNAEBEL ouvre la première séance de l'année 2023 de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), le quorum étant atteint. Elle adresse ses meilleurs vœux aux membres de la CFVU.

Informations

1. Informations générales

Mme Alexandra KNAEBEL fait un point rapide sur les journées des universités (JU) : un retour en présentiel semble avoir été apprécié au vu de la fréquentation (28 000 visiteurs sur les deux jours comparativement aux 20 000 avant la période pandémique). M. Bernard LICKEL ajoute qu'outre les près de 30 000 visiteurs, il y avait 280 stands (+ 15 % par rapport aux années passées). Par ailleurs, pour la première fois, un espace de démonstration métier était installé par la Région Grand Est ; il était dédié exclusivement aux métiers du sanitaire et social. Les JU de Strasbourg ont rencontré un réel succès sans doute parce qu'elles ont été organisées plus tôt qu'habituellement pour des contraintes d'agenda et de disponibilités du Parc d'Exposition ; la journée de l'Université de Haute-Alsace (UHA) qui a eu lieu samedi dernier a rassemblé moins de monde. On peut regretter que le rectorat ait été faiblement représenté au moment de la visite inaugurale ; c'est un signal politique négatif concernant le travail sur le « - 3/+ 3 ». Mme Alexandra KNAEBEL précise que tous les recteurs étaient conviés à Paris ce jour-là, ce qui peut justifier leur absence.

Mme Alexandra KNAEBEL informe que le séminaire sur la professionnalisation prévu le 20 janvier 2023 sera déplacé au 10 mars 2023, la fin du mois de janvier étant intense pour les équipes notamment en termes de remontées d'information en lien avec la campagne d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Elle en profite pour renouveler l'invitation à participer auprès des élus étudiants afin qu'ils la relayent à leurs successeurs, les élections ayant lieu début février.

Mme Sophie KENNEL fait savoir que la commission *ad hoc* de l'initiative d'Excellence (IdEx) travaille activement sur l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Transformation. Lors de la prochaine séance, les membres de la commission devraient être en mesure de proposer une évolution de la candidature à cet appel (qui serait plutôt au fil de l'eau) et une présentation du portail formation.

Mme Alexandra KNAEBEL revient sur les élections étudiantes, qui auront lieu début février, sachant qu'en parallèle auront également lieu des élections partielles du collège A secteur Sciences humaines et sociales (SHS) pour remplacer un membre de la CFVU qui a fait valoir ses droits à la retraite. Elle tient à remercier les élus étudiants de la CFVU en place pour leur participation active à la CFVU et à la vie de l'établissement ces deux dernières années. Elle a souvenir qu'ils souhaitaient faire un point sur la question de la mise en place des droits différenciés. Elle propose de tenir une réunion de bilan avec les élus étudiants sortants pour acter l'état d'avancement des discussions et les propositions portées par les étudiants et réaliser un tuilage avec les nouveaux élus sur les conclusions des premiers échanges. Une date leur sera proposée prochainement.

Mme Alexandra KNAEBEL invite Mme Fauth à relater les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail (GT) installé en décembre sur les rythmes d'apprentissage pour l'élaboration du futur calendrier universitaire. Mme Camille FAUTH informe que le GT, qu'elle pilote, est composé de quatre membres élus de la CFVU (suite à un appel à volontaires en séance lors d'une séance précédente) et de deux représentants de diverses composantes. Il a réfléchi sur les rythmes d'apprentissage en vue de proposer un calendrier pour la rentrée 2023-2024 qui prenne en considération une entrée orientée vers les étudiants. Après trois réunions, le GT propose le calendrier qu'elle projette. La rentrée universitaire aurait lieu le lundi 4 septembre 2023. Cette proposition du GT est motivée par deux éléments : pouvoir proposer une vraie semaine d'accueil et réduire la période que les étudiants en phase complémentaire rateraient en lien avec le calendrier des plateformes d'inscription Parcoursup et Monmaster. S'agissant de la semaine complète d'accueil, elle rappelle que, pour la rentrée 2022-2023, il n'y avait que deux journées d'accueil (jeudi et vendredi) ; en restant sur le même type de calendrier, l'accueil aurait lieu uniquement le vendredi

1^{er} septembre 2023. Une semaine complète permet aux étudiants de faire un filage des services et aux composantes et aux associations étudiantes d'organiser leurs activités d'accueil. Pour les étudiants en phase complémentaire, le calendrier Parcoursup prévoit une fin de la phase complémentaire aux alentours du 15 septembre et le calendrier Monmaster le 30 septembre 2023 ; quand la rentrée est très tôt en septembre, ils manquent trois à quatre semaines de cours, voire des travaux dirigés (TD), sur les questions de sécurité ou sur la méthodologie du travail universitaire alors qu'ils ont souvent besoin d'un accompagnement spécifique. Elle passe aux périodes de congé. La semaine de vacances de la Toussaint est positionnée sur la 2^e semaine des congés scolaires. Les deux semaines de congés de Noël sont placées sur les congés scolaires – ils ne commencent que le vendredi 22 décembre 2023 au soir. Il a été proposé de reconduire la semaine de pause supplémentaire à Noël, qui serait une semaine de révision. Cette semaine tombe avant les semaines 15 et 16, qui sont traditionnellement utilisées en contrôle terminal pour les sessions d'examen et en évaluation continue intégrale (ECI) pour placer les éventuelles épreuves plus longues. Cette semaine de révision serait directement corrélée à l'ouverture des bibliothèques – le calendrier reste à prévoir. Concernant les deux semaines de pause pédagogique au mois de février, compte tenu de la difficulté que cela a représentée pour certaines composantes et de la façon très hétérogène dont cela a été accepté par les composantes, il a semblé au GT pertinent de proposer plutôt un inter-semestre. Cela permettrait aux équipes pédagogiques de s'occuper de la correction des copies et aux équipes de scolarité de préparer convenablement le deuxième semestre, de gérer les flux liés aux passerelles et aux réorientations des étudiants ou de s'occuper des contrats pédagogiques des étudiants à besoins spécifiques. Si l'inter-semestre est choisi, cela doit être fait en collaboration entre toutes les composantes si des cours sont mutualisés. Le 2^e semestre reprendrait le 5 février 2024 avec des vacances d'hiver et des vacances de printemps placées sur la 2^e semaine des vacances scolaires. Concernant la fin de l'année, les dates de jurys ont été validées avec la Direction des études et de la scolarité (DES). Elle attire leur attention sur le calendrier prévu en ECI : compte tenu du peu de temps entre la fin des examens et le début des rattrapages, il faudra probablement convoquer les étudiants de façon préventive aux examens de rattrapage pour respecter le délai de prévenance de quinze jours. Elle remercie les membres du GT présents aujourd'hui et s'enquiert des commentaires ou questions.

Mme Alexandra KNAEBEL précise que la CFVU n'adopte pas le calendrier pédagogique aujourd'hui. Il s'agit là d'échanger avec les membres de la CFVU pour identifier les avantages et inconvénients et recueillir leurs suggestions. L'entrée est vraiment pédagogique avec l'étudiant au centre, avec notamment la possibilité, dans le cadre du continuum « - 3/+3 », d'intégrer les étudiants à l'université dans le cadre d'une semaine complète d'accueil. M. Thierry PRADIER se renseigne sur le sens de la semaine de révision en début d'année – l'université est-elle fermée ? – et de l'inter-semestre, qui n'existe pas actuellement. Il comprend que c'est une coupure après les examens et avant le début du semestre suivant. Mme Alexandra KNAEBEL confirme que l'inter-semestre permet un temps de respiration à tous, aussi bien aux équipes de scolarité et aux équipes pédagogiques qu'aux étudiants pour faire une petite mobilité ou un stage court. Mme Camille FAUTH fait savoir que certaines composantes avaient déjà opté pour cet inter-semestre dans des calendriers dérogatoires que la CFVU a adoptés, ce qui était rendu possible par le fait que le calendrier prévoyait 16, 17 ou 18 semaines ; ces composantes ont noté que c'était particulièrement bénéfique pour les équipes pédagogiques et de scolarité et pour les étudiants, qui ont un moment de respiration entre les deux semestres. Cela permet aussi de préparer les étudiants qui partiraient en mobilité avec une semaine supplémentaire, notamment vers les pays germaniques qui ont un calendrier différent, et l'accueil des étudiants en échanges internationaux. On pourrait aussi envisager que les étudiants partent en stage, fassent un travail en groupe, etc. M. Thierry PRADIER comprend la philosophie derrière la discussion, mais a du mal à voir tous les avantages et inconvénients pour les étudiants et les enseignants.

M. Thierry PRADIER suppose qu'il n'était pas possible de faire commencer le 1^{er} semestre plus tôt, puisque la semaine d'avant se situe encore sur le mois d'août. Il note que le calendrier se termine aussi deux semaines plus tard, ce qui pourrait gêner les étudiants qui voudraient commencer un stage au mois de juin. Mme Camille FAUTH répond sur le fait de commencer plus tôt. Les années précédentes, la CFVU ne s'était pas interdit de n'avoir que deux jours d'accueil ; elle pourrait donc envisager de n'avoir qu'une journée d'accueil. Cependant, elle a souvenir que l'année dernière, sur deux jours d'accueil, il a été particulièrement difficile d'organiser la disponibilité des locaux pour que toutes les composantes puissent tenir leurs réunions d'accueil. En outre, pour les étudiants primo-entrants, il lui semble important d'avoir un accueil de qualité qui s'étende sur plus de deux jours. Bien sûr, commencer plus tard fait terminer plus tard. Le calendrier est prévu sur seize semaines, avec une fin sur la semaine du 3 juin 2024, mais toutes les composantes ne travaillent pas sur seize semaines et dans celles où les stages font partie de la maquette de formation, ils sont prévus en amont de la semaine 16. Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que les

universités sont aussi tenues par des calendriers nationaux sur les recrutements (Parcoursup et Monmaster (MM)). Les étudiants les derniers recrutés sont typiquement les plus fragiles ; il est dommage, lorsqu'on considère travailler sur un continuum « - 3/+ 3 », de ne pas pouvoir leur proposer de modules d'adaptation, des actions pour favoriser leur intégration et les accompagner vers la réussite. Le fait d'organiser cette semaine d'accueil et d'acter une rentrée le 11 septembre 2023 donne la possibilité à la plus grande partie des étudiants accueillis de profiter des dispositifs d'accueil et d'accompagnement, tels que « Booste ta rentrée ». M. Alexandre MENY complète : le bail de beaucoup d'étudiants commence le 1^{er} septembre ; s'ils tiennent la journée d'accueil uniquement le vendredi 1^{er} septembre, soit ils ne viendront pas, soit ils n'auront pas ce temps d'installation. M. Jean-Daniel BOYER estime que cela permet aussi de stabiliser les groupes de travaux dirigés (TD), notamment de 1^{re} année, plus rapidement ; habituellement, les secrétariats ajoutent des noms pendant trois semaines. Mme Rachel SCHURHAMMER se demande s'il ne vaudrait pas mieux commencer le vendredi 1^{er} septembre, quitte à faire la semaine de pré-rentrée la semaine du 4 septembre. Certaines composantes voudront peut-être utiliser cette journée, comme ils ont pu le voir dans des calendriers dérogatoires des années passées. Mme Camille FAUTH ne pense pas que ce soit pertinent pour les étudiants, qui, comme l'a dit M. Meny, se retrouverait à gérer leur installation en même temps que des activités pédagogiques. Cette année, contrairement aux années passées, les composantes auront une semaine entière d'accueil. Personnellement, elle considère que commencer un lundi 4 septembre est raisonnable. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT trouve qu'en effet la fin de l'année est extrêmement tardive en contrôle terminal pour les personnels enseignants et administratifs. Elle suggère de continuer à avancer sur l'ECI ; elle pense possible de convaincre et de convertir certains collègues à l'ECI, notamment en leur expliquant qu'il est possible, dans certains cas, de n'avoir qu'une note.

M. Jean-Daniel BOYER considère utile de commencer une réflexion sur l'organisation de l'année, c'est-à-dire sur le concept de grandes vacances qui commencent en mai, voire parfois mi-avril, et qui se terminent début septembre. Il n'est pas persuadé que ce soit très efficace en termes d'apprentissage.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT évoque l'inter-semestre. Il était proposé, pour les formations où ce n'était pas possible, par exemple celles en alternance, de commencer la semaine 1 du semestre 2, mais sans cours mutualisé pour qu'il y ait une flexibilité. Cela lui paraît facile à mettre en œuvre.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT a bien noté que la réflexion se menait avec une entrée pédagogique. Cependant, elle réitère qu'il faudra penser aux conditions de travail pendant la semaine de révision des collègues des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (Biatss), car cette année, il y a eu des interprétations très différentes sur la forte incitation à prendre les congés. Des collègues avaient du travail et on leur a demandé de poser des congés dans certaines entités ; ils ont repris de manière peu sereine. Elle craint qu'en termes d'attractivité de l'université, sur certains types de postes, cela ne soit pas pertinent. Mme Alexandra KNAEBEL dit qu'il est évident que leur réflexion sur le calendrier universitaire pédagogique pourra avoir une incidence sur les conditions de travail des personnels et de fait, il devra y avoir une consultation dans les instances qui traitent de ces questions-là. Le démarrage de la réflexion en janvier 2023 leur laisse le temps de la discussion et le passage devant les différentes instances.

Mme Esther KELLENBERGER demande s'ils ont réfléchi à l'équilibre des semestres, en particulier sur les formations en contrôle terminal – cela pose moins de soucis en ECI. Elle concède que le calendrier actuel a déjà une semaine de moins sur le deuxième semestre. En Faculté de pharmacie, après les vacances de printemps, il ne se passe plus grand-chose, puisque les vacances arrivent juste avant la fin du semestre ; de fait, le 2^e semestre est très comprimé en temps alors qu'il fait la moitié en *European Credit Transfer and Accumulation System* (ECTS). Mme Camille FAUTH confirme que l'ECI offre plus de souplesse dans l'organisation que le contrôle terminal. La contrainte était posée par la synchronisation avec les congés scolaires ; sur cette base, cela les arrange plus ou moins en fonction des années. En 2023, compte tenu du jour où tombe Noël, une énorme partie du semestre sera réalisé avant les vacances de Noël et une petite partie après. Si décorrélés les congés universitaires des congés scolaires – des universités étrangères le font – serait une bonne entrée pour les étudiants, elle le serait moins pour les enseignants et les équipes de scolarité. M. Bruno TRESCHER souhaite savoir si les dérogations au calendrier seront toujours possibles. Par exemple, sur la base du calendrier proposé, un de ses collègues de la Faculté de droit devra corriger 700 copies en une semaine au semestre 2 et organiser les jurys, sachant qu'il faut un délai de prévenance de huit jours et que la durée pour une session d'examen de rattrapage à la Faculté de droit est incompressible (quatre semaines). Mme Camille FAUTH indique qu'on l'a alertée sur le calendrier de la Faculté de droit ; ils sont en train d'y travailler afin que les corrections puissent se passer en un temps acceptable. Une solution pour ce collègue pourrait être que ses examens commencent dès le début de

la session d'examen pour lui laisser le plus de temps pour corriger. Elle confirme qu'il sera possible de demander des calendriers dérogatoires. Il s'agit là de partir sur des principes généraux, qui pourraient être appliqués par la majorité des composantes. Les calendriers dérogatoires sont soumis à l'avis de la CFVU. Mme Rachel SCHURHAMMER rejoint Mme Kellenberger : la dissymétrie des deux semestres est problématique. On arrive à un 2^e semestre pour les formations en contrôle terminal – dans certains cas, c'est compliqué de passer en ECI –, de douze ou treize semaines, ce qui est vraiment trop court. Elle ne nie pas qu'avoir une semaine de révision peut être intéressant. Mme Camille FAUTH fait remarquer que le semestre 2 fait une semaine de moins. Mme Rachel SCHURHAMMER infirme : d'habitude, ils ont une semaine d'examen avant les vacances et une semaine d'examen après. Sa composante reprenait habituellement les enseignements le 15 janvier ; là, ce serait le 29, soit quinze jours de décalage. Mme Camille FAUTH répète qu'ils sont au 29 parce que les vacances de Noël sont plus tard. Mme Rachel SCHURHAMMER demande si, en affichant une semaine de révision, les composantes auront loisir de faire voter des calendriers avec des semaines d'examen avant les vacances de Noël. Mme Camille FAUTH répond par l'affirmative. Ce calendrier donne le début et la fin de l'année. Le temps pédagogique entre ces dates est ensuite organisé en composante. M. Benoît MASQUIDA se demande s'il ne serait pas possible de faire un calendrier pour les L1 et un autre pour les L2 et L3. Mme Alexandra KNAEBEL dit que la question du master se pose aussi quand les étudiants arrivent d'autres universités en M1 à Strasbourg. M. Benoît MASQUIDA observe que les effectifs mentionnés en Faculté de droit – c'est pareil en chimie et en sciences de la vie – concernent surtout les L1. Puisque ces composantes demanderont une dérogation pour toutes leurs L1, il lui semblerait judicieux de proposer deux calendriers séparés. Mme Alexandra KNAEBEL fait savoir qu'elle avait avancé cette idée en équipe, mais qu'elle n'a pas rencontré de succès. M. Alexandre MENY trouve la différence entre les deux semaines factice, puisque dans le calendrier proposé, il y a 13,5 semaines de cours sur le S1 – il s'arrête le mercredi avant Noël – et 13 semaines sur le S2 pour le contrôle terminal. Mme Rachel SCHURHAMMER indique que le temps de correction n'est pas pris en compte sur le semestre 1, mais doit l'être sur le semestre 2 pour le contrôle terminal. Si les examens se terminent la semaine du 20 mai, il faut faire les rattrapages la semaine du 30 mai et que les enseignants corrigent leurs copies dans cette zone-là ; au semestre 1, ils ont plus de flexibilité. Elle souligne par ailleurs qu'au mois de mai et juin, ils ont beaucoup de pression parce que c'est la période des comités de sélection ; il est compliqué de se mobiliser pour corriger les copies sur un temps très court. C'est là que s'applique la dissymétrie et pas sur le nombre de semaines de cours. Elle ne sait pas s'il y a une solution à ce problème. Sa composante, qui déroge au calendrier, finit en général les stages, s'il y en a, la semaine des rattrapages. Jusqu'à présent, en contrôle terminal, les semaines de rattrapage avaient lieu quinze jours avant et ils finissaient le 14 juillet. Mme Alexandra KNAEBEL se demande si une des solutions ne serait pas de décaler d'une semaine la date limite des S2 (mettre la semaine 23 en semaine 24), ce qui laisse plus de temps, et de faire une convocation automatique. Mme Rachel SCHURHAMMER ne connaissait pas cette possibilité-là. M. Bruno TRESCHER concède que c'est une solution, si ce n'est qu'ils ne savent pas pour combien d'étudiants réserver un amphithéâtre. Mme Alexandra KNAEBEL pense qu'ils peuvent se baser sur une antériorité sur les cinq dernières années par exemple. M. Bruno TRESCHER acquiesce. Toutefois, ils n'ont pas de recul en cas de changement d'enseignant ou de programme. Mme Alexandra KNAEBEL espère qu'ils ne changent pas tous les programmes dans toutes les matières chaque année.

Mme Alexandra KNAEBEL invite les élus étudiants à réagir. M. Arnaud GISSINGER informe qu'ils ont participé au GT ; ils étaient contents d'être présents, d'avoir pu échanger et d'être écoutés, surtout concernant la semaine de pré-rentrée. Pour les élus étudiants de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg (Afges), elle est très importante, en particulier pour les primo-arrivants qui découvrent un nouvel environnement et qui, pour beaucoup, quittent le cocon familial. Par ailleurs, l'université n'est pas seulement un endroit où ils vont apprendre et préparer leur vie future ; c'est aussi un lieu de sociabilisation très important et il est crucial que les associations et les amicales, quand elles sont présentes dans les composantes, puissent mener leurs activités de pré-rentrée pour que les étudiants découvrent la vie universitaire, fassent des rencontres et passent ensuite de belles années à l'université. Concernant le débat sur le calendrier pour le contrôle terminal, foncièrement, il ne lui semble pas impossible de mettre en place une semaine de révision. Bien sûr, cela varie selon les composantes, les effectifs – les gros effectifs sont à prendre en compte –, les années concernées, etc. À la Faculté de droit, les élus étudiants avaient obtenu cette année une semaine de révision entre la fin des cours et des TD et le début des examens ; c'est la preuve que le calendrier est malléable et qu'on peut obtenir des choses. La discussion doit avoir lieu au sein de la composante avec les élus étudiants – qui seront aussi renouvelés bientôt – et avec les équipes pédagogiques et administratives. Pour lui, ce calendrier présente des évolutions qui pourraient être bénéfiques pour les étudiants, mais aussi pour les enseignants sur certains points.

Mme Rachel SCHURHAMMER suggère d'envoyer cette proposition aux composantes afin que les équipes puissent aussi y réfléchir, ne serait-ce qu'en fonction des parcours ; certains sont en ECI, d'autres en contrôle terminal ; certains ont des stages et d'autres pas, etc. Peut-être que l'ajustement est minime ; elle réagit là à chaud. Concernant la pré-rentrée, c'est une bonne chose qu'ils aient une semaine complète. Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que l'idée du GT était d'avoir une représentativité des différentes typologies de composantes, des différents diplômes, des différentes contraintes (alternance, diplômes d'ingénieurs, etc.). Mme Rachel SCHURHAMMER insiste sur le fait que le travail dans la composante permet de voir quels sont les jours fériés (nombreux en mai), les éléments qui peuvent être décalés, comment placer les travaux pratiques (TP), etc. Elle réagissait à chaud, mais au final, après cette analyse en composante, peut-être qu'il n'y aura pas beaucoup d'impact. Mme Alexandra KNAEBEL note que Mme Schurhammer est déjà dans quelque chose de plus fin. Ils s'attachent ici à définir des grands principes, qui sont différents de ce qu'ils ont connu jusqu'à présent avec une vraie semaine d'accueil, une semaine de révision et un inter-semester. Elle aimerait que la CFVU échange sur ces principes, qui sont des nouveautés. Bien sûr, ils devront ensuite intégrer la diversité des 35 composantes dans les arbitrages et les demandes de dérogation. Il ne faudrait pas que chaque composante déroge sans consulter et sans intégrer les mutualisations avec d'autres formations et composantes aussi.

M. Jean-Daniel BOYER s'interroge : le mois de juillet est-il sacralisé ? S'il ne l'est pas, il y aurait possibilité de décaler d'une semaine la date limite des S2 et les rattrapages. Mme Camille FAUTH répond qu'il ne l'est pas. Il s'agit bien aujourd'hui de discuter de cette proposition initiale. Si la CFVU pense préférable de décaler la date limite des jurys, c'est possible. M. Jean-Paul DE LA RICA signale, sur le placement des jurys en juillet, qu'il faut être vigilant, en particulier au niveau des L3 du fait des futurs calendriers de recrutement en master. Les dates imposées en termes d'inscription aux étudiants seront figées au niveau national et ce sera un peu compliqué si les jurys arrivent très tardivement. Par ailleurs, chaque année, la DES constate que les étudiants qui vont en échange ou ont des velléités de poursuite d'études dans d'autres universités étrangères mettent une forte pression pour avoir leurs relevés de notes et résultats de l'année le plus tôt possible en juillet.

M. Thierry PRADIER voit les avantages de la semaine d'accueil pour les étudiants. Il reste néanmoins sceptique sur les semaines de révision et l'inter-semester. Pour la semaine de révision, en L1 Sciences, ils ont encore eu des cours début janvier avant les examens. Cela voudrait dire qu'il y aurait une semaine de révision, une semaine de cours puis le contrôle continu ; du coup, la semaine de révision ne serait pas une vraie semaine de révision. De plus, actuellement, les étudiants n'ont pas de semaine de révision ; ils se verront obligés de réviser pendant les vacances de Noël, ce qui n'est pas confortable et agréable. Il se demande si, en imposant cette semaine de révision, on ne risque pas d'imposer l'idée que les vacances de Noël sont faites pour avoir de vraies vacances et qu'il n'y a aucun travail pendant ces deux semaines. Il ne dit pas que les étudiants sont fainéants, loin de là, mais il constate que ses étudiants en L1 ne travaillent pas beaucoup pendant ces vacances-là. S'agissant de l'inter-semester, il répète qu'il n'en voit pas l'utilité dans les formations dans lesquelles il enseigne, mais il est prêt à entendre que cela puisse être utile pour certaines autres. Mme Camille FAUTH indique, sur la semaine de révision, qu'on peut imaginer dans le cadre des apprentissages que l'étudiant ne soit pas obligé de réviser simplement avant sa semaine d'examen et qu'il puisse mettre à profit cette semaine de révision ; tout enseignant espère que ses étudiants révisent au fur et à mesure. Sur la question des vacances de Noël, on peut aussi accepter que les étudiants aient besoin d'une vraie pause et que ces vacances soient une vraie pause scientifique et pédagogique. M. Thierry PRADIER observe que c'est un énorme changement de leur dire qu'on ne se repose pas uniquement sur ces congés de fin d'année pour les révisions des examens qui arrivent. Mme Camille FAUTH indique que les étudiants organiseront leur temps de travail comme ils le souhaiteront. Elle imagine qu'il n'est pas très confortable, pour une partie des étudiants, de mener de front pendant la semaine de Noël une présence familiale et des révisions. Pour l'inter-semester, cette proposition qui a été faite en GT a certaines vertus sur la question de l'organisation du 2^e semestre, mais il est certain qu'il vient décaler le S2 et qu'il est relativement mal situé dans la mesure où il est placé directement à l'issue d'une grosse pause qui est opérée au moment des vacances de Noël. Les arguments sont pour un accueil vers des étudiants en réorientation et cela concerne probablement certaines composantes plus que d'autres. M. Arnaud GISSINGER partage l'avis que cela dépend des composantes. Les étudiants en droit étaient soulagés cette année d'obtenir cette semaine de révision supplémentaire après les vacances de Noël, car ils ont une semaine d'examens sur les matières majeures avant les vacances de Noël et une semaine d'examens après les vacances de Noël sur les matières mineures. Habituellement, ils révisent pendant les deux semaines pour rattraper le retard qu'ils ont pris durant le semestre pour travailler ces matières « moins importantes » ; avec une semaine de révision supplémentaire, cela permet d'alléger ces vacances de Noël qui sont aussi chargées avec des fêtes et des impératifs familiaux. Pour revenir sur le calendrier du contrôle terminal, étant en master 2 à la Faculté de droit, il a fait une rapide analyse du calendrier universitaire : ils ont deux fois onze semaines de cours magistraux ;

en ajoutant les TD, ils arrivent à plus ou moins douze ou treize semaines pour chaque semestre, sachant que les examens du 1^{er} semestre sont divisés en deux avec une partie avant Noël et une partie après Noël. Par conséquent, le calendrier lui semble cohérent avec ce qui est déjà fait à la Faculté de droit. Concernant l'inter-semestre, il peut être intéressant pour les étudiants de la Faculté de droit, car après avoir passé deux à trois semaines de révision pour les examens autour de Noël, cela ne peut pas leur faire de mal d'avoir quelques jours de repos pour attaquer un nouveau semestre tout aussi chargé, voire plus, que le premier.

Mme Alexandra KNAEBEL les remercie pour ce temps d'échange ; ils ont pris note de leurs remarques ou réserves pour poursuivre la réflexion. Mme Camille FAUTH précise que les membres de ce GT constitué pour traiter ce point sont invités à rejoindre un autre GT autour de l'accueil des étudiants plus spécifiquement. Bien entendu, si d'autres membres de la CFVU que ceux qui étaient désignés pour ce GT souhaitent y participer, ils peuvent se signaler auprès d'elle à la fin de la séance. M. Thierry PRADIER l'encourage à envoyer aussi un message à l'ensemble de la CFVU pour informer les collègues absents. Mme Alexandra KNAEBEL dit que ce sera fait.

2. Point d'étape : retour de l'HCERES

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que les deux rapports provisoires transmis par le Hcéres ont été mis à disposition des membres de la CFVU dès réception par l'Université de Strasbourg (Unistra). L'un des rapports porte pour l'ensemble des formations du 1^{er} cycle et l'autre sur l'ensemble des formations du 2^e cycle. Dans leur structuration, le rapport général, qui fait référence à l'ensemble du cycle, inclut le bilan de l'évaluation de chaque mention, ce qui explique la volumétrie des rapports (242 pages pour l'un et 260 pour l'autre). L'équipe de la vice-présidence (VP) Formation leur propose aujourd'hui d'échanger sur une première analyse macroscopique des rapports. Avant d'aborder le contenu des rapports, elle précise les prochaines étapes du calendrier : l'Unistra doit faire état des éventuelles erreurs factuelles et de ses observations pour le 27 janvier 2023 et les rapports définitifs intégrant les corrections d'erreur et les remarques seront mis à disposition sur le site du Hcéres dès le mois de février.

Elle présente les grandes lignes de l'analyse des rapports. Sur le rapport du 1^{er} cycle, 79 mentions ont été évaluées, ce qui correspond à environ 30 000 étudiants, dont 27 200 inscrits en licence. Le Hcéres estime que l'offre de formation du 1^{er} cycle est une offre en proximité en lien avec le territoire. En revanche, il pointe le fait qu'aujourd'hui les 15 instituts thématiques interdisciplinaires (ITI) n'ont pas encore d'impact sensible sur les formations ; cela semble assez normal, puisqu'ayant été installées en janvier 2020, les premières modifications sur l'offre de formation se sont traduites à partir de septembre 2022 et essentiellement sur le 2^e cycle. Sur le rapport du 2^e cycle, 97 mentions ont été évaluées ; le nombre de formations qui font l'objet de co-accréditations avec différents établissements a été mis en évidence. Les recommandations émises sur les formations du 1^{er} cycle sont les suivantes : mieux organiser le pilotage des formations à partir d'outils de suivi adaptés et accessibles à l'ensemble de la communauté ; s'assurer d'une démarche collaborative au sein des composantes et entre les composantes ; afficher une politique incitative à la mobilité des étudiants et des personnels dès le 1^{er} cycle et intensifier les enseignants en langue étrangère ; accélérer la généralisation de l'approche par compétences et l'étendre à l'ensemble du 1^{er} cycle ; déployer, valoriser et donner davantage de visibilité aux actions d'innovation pédagogique. Apparaissent aussi des points d'attention, qui prolongent les recommandations : la généralisation de l'approche par compétences ; le renfort du pilotage des formations, notamment sur les conseils de perfectionnement et la transmission des informations ; la mise en place de dispositifs d'amélioration continue des formations. Elle passe aux recommandations générales pour le 2^e cycle – il y a des similitudes par rapport à celles pour le 1^{er} cycle. Il est recommandé d'améliorer le suivi des étudiants et des diplômés en mettant à disposition les moyens nécessaires, de généraliser l'évaluation de la qualité des formations, de continuer le développement de l'internationalisation et des mobilités (en particulier les mobilités sortantes des enseignants et des étudiants), de veiller à uniformiser le lien entre formation et recherche et de développer l'ouverture de formations à l'apprentissage. Un point d'attention transversal est mentionné sur une insuffisance du suivi des étudiants et des diplômés et sur l'évaluation de la qualité des formations. Elle reconnaît que pendant la période Covid, ils ne se sont pas focalisés prioritairement sur l'évaluation de la qualité des formations. Le dispositif d'évaluation de la qualité des formations a été revu en 2019 d'un point de vue politique après un travail en GT et une année plus tard, la CFVU avait adopté un cadre opérationnel. Aujourd'hui, l'Unistra est en train de développer un nouvel outil ergonomique et dynamique qui puisse être utilisé pour l'administration des enquêtes, la collecte des résultats et l'élaboration de tableaux de bord. Elle donne la parole à M. Burger-Helmchen pour entrer dans le détail des rapports du Hcéres.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN informe avoir essayé de synthétiser les 550 pages des deux rapports ; il craint de ne pas y être arrivé et que le document qu'il va présenter soit long, rébarbatif et rempli de répétitions ; il le déposera sur la gestion électronique des données (GED). Il a regroupé les différentes remarques faites par le Hcéres mention par mention ou formation par formation, sans nommer aucune composante ou formation pour rester neutre et à un niveau macroscopique.

Dans les points positifs concernant le rapport sur le 1^{er} cycle, le Hcéres considère que l'offre de formation de l'Unistra est riche, diversifiée et cohérente ; qu'il existe déjà de nombreux partenariats internationaux et de nombreux doubles diplômes ; que la formation à la recherche est bonne et que la plupart des formations du 1^{er} cycle, même celles intégrant peu de dispositifs de professionnalisation, prennent en compte la participation des acteurs du monde socio-économique. Il passe aux points d'alerte, qu'il a regroupés en sept parties. La première concerne l'analyse globale de l'offre de formation : l'offre est foisonnante et manque quelquefois de coordination ; les mobilités ne sont pas au niveau auquel on pourrait les attendre pour une université de la taille de celle de l'Unistra. La deuxième partie porte sur l'architecture de l'offre de formation avec des alertes sur la pluridisciplinarité, qui peine parfois à trouver son public, et sur le continuum entre le 1^{er} et le 2^e cycles, qui devrait être plus visible et nécessiterait plus de communication sur les opportunités de réorientation. La troisième partie a trait à l'accompagnement des étudiants vers la réussite – il avoue que dans cette partie, plusieurs remarques lui semblent discutables, en particulier celle sur l'évaluation généralisée du dispositif « oui si » qui n'est pas mise en œuvre. La quatrième partie porte sur l'adossement de la formation à la recherche, qui est parfois peu perceptible – dans la note de cadrage, des éléments devraient permettre d'avancer. La cinquième partie concerne la professionnalisation des formations du 1^{er} cycle, avec la suggestion de développer les validations des acquis professionnels (VAP). La sixième partie a trait à l'internationalisation, avec des remarques sur la mobilité ou l'ouverture à d'autres langues dans l'enseignement. La dernière partie concerne le pilotage des formations. Dans les conclusions, parmi les points forts, il est reconnu que l'offre de formation de l'Unistra est diversifiée, que les équipes pédagogiques sont engagées, que la pluridisciplinarité est valorisée dans de nombreuses formations, qu'il y a une bonne attractivité de la majorité des mentions et des parcours, et qu'il existe un potentiel d'ouverture à l'international même s'il n'a pas toujours été transformé. Il donne les pourcentages ramenés à l'ensemble des parcours et mentions évalués : respectivement pour 30 % des formations évaluées, l'insertion et la professionnalisation et l'internationalisation au 1^{er} cycle sont une réalité. L'encadrement, la recherche et l'évaluation interne ont été soulignés comme étant des éléments positifs, mais à un taux en dessous de 17 %. Parmi les points faibles, pour 40 % des formations évaluées, l'approche par compétence n'est pas une réalité, pour 35 % l'internationalisation doit être développée, tout comme la professionnalisation, la mise en place de passerelles et la mobilité. Ce sont des points d'amélioration qui résonnent par rapport à la note de cadrage et parmi les éléments attendus dans la prochaine offre de formation. Au vu des points précédents, les recommandations sont donc de mettre en place une approche par compétences, de développer la mobilité et l'ouverture à l'international, et de renforcer la professionnalisation et les formations en alternance ou continue.

Il répète l'exercice pour le 2^e cycle. Il a regroupé les points d'alerte en cinq parties. Il signale qu'entre le 1^{er} et le 2^e cycles, les remarques sont peu ou prou les mêmes : des formations font de l'internationalisation, mais plus pourraient en faire ; beaucoup de formations font de l'alternance, mais celles qui n'en font pas pourraient commencer à en faire ; il y a peu de formations en approche par compétences, il faudrait la mettre en place, etc. On retrouve aussi le besoin de faire un meilleur suivi des étudiants et de leur devenir. Dans les conclusions, les points forts sont globalement les mêmes avec une offre de formation riche, diversifiée et globalement attractive, des formations d'excellence, une bonne insertion socio-économique et une prise en compte de la situation transfrontalière. Les points faibles portent sur l'évaluation, l'internationalisation et, plus surprenant, un adossement à la recherche pour certaines formations qui pourrait être développé encore au niveau master.

Tout ceci l'amène à revenir sur le graphique des prochaines étapes pour la création de la prochaine offre de formation et sur les actions mises en place pour accompagner les équipes, afin de répondre aux recommandations émises par le Hcéres. Pour le 30 janvier 2023, ils vont remonter au Hcéres les différents éléments internes et les points qui posent problème dans les rapports. Pour la même date, les composantes vont remonter leurs fiches pour la création et la mise en place de formations dans le cadre de la prochaine accréditation. Ensuite, au mois d'avril, les composantes remonteront leurs dossiers internes sur lesquels la CFVU devra s'exprimer. En termes d'accompagnement, un webinar est fixé début février pour les personnes qui auraient des questions à poser à la VP et un séminaire aura lieu le 10 mars 2023 autour de la professionnalisation des formations. Il s'enquiert des commentaires ou remarques.

M. Thierry PRADIER souhaite savoir ce qui est entendu par « encadrement » dans les points faibles. M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que cela concerne le rapport nombre d'enseignants-chercheurs/nombre d'étudiants. M. Thierry PRADIER demande si cela est évalué par diplôme, formation ou faculté. M. Thierry BURGER-HELMCHEN suppose, puisque les rapports sont par mention, que c'est par mention.

M. Thierry PRADIER se demande ce que l'internationalisation en 1^{er} cycle implique et ce qui est entendu par l'évaluation ou l'amélioration continue de la qualité des formations. Il a l'impression que le Hcéres sous-entend que les membres de l'équipe pédagogique ne s'inquiètent pas de savoir comment leurs formations peuvent être améliorées ; or, c'est une question qu'ils se posent en permanence ; chaque semestre et chaque année, ils essaient d'améliorer les cours. Il lui semble que ce sont là des éléments très généraux. Est-ce que des recommandations précises et concrètes sont données ? M. Thierry BURGER-HELMCHEN met l'accent sur le fait qu'il n'a pas écrit ces rapports et qu'il n'est pas là pour les défendre ; il ne peut que leur exposer ce qu'il pense avoir compris. Le Hcéres se base sur trois critères concernant l'internationalisation : le nombre d'étudiants entrants, le nombre d'étudiants sortants et le nombre de cours réalisés dans une langue autre que le français ; ces indicateurs ont été remplis par les composantes dans leur auto-évaluation. Sur cette base, les évaluateurs du Hcéres ont pensé que ce n'était pas suffisant, et cela s'arrête là. Ils ont tous été choqués que le Hcéres considère que la période de la Covid ne pouvait pas être prise comme argument pour expliquer le faible nombre d'étudiants entrants et sortants. Mme Rachel SCHURHAMMER aimerait savoir si une réponse globale dans ce sens sera donnée par l'établissement. Cela éviterait que chaque composante mentionne la période Covid sur ses deux pages de remarques. M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que pour la phase qui se termine cette semaine, il a été demandé à chaque composante et à chaque responsable de formation d'étudier les rapports et de faire remonter l'ensemble des erreurs factuelles et quelques observations. La VP n'a pas encore terminé de compiler l'ensemble des rapports remontés, mais cela représentera plus d'une centaine d'erreurs factuelles et sans doute autant d'observations. Il est donné aux établissements la possibilité d'ajouter un bref texte d'accompagnement. À ce jour, ils ne savent pas si le Hcéres corrigera ces erreurs factuelles dans les rapports ou s'il publiera les corrections en parallèle des rapports. Mme Alexandra KNAEBEL répond sur ce qui est attendu sur la qualité de la formation. Le Hcéres a fait son bilan en se basant sur les réponses apportées dans les fichiers Excel par exemple sur l'évaluation de la qualité des formations « avez-vous réalisé des enquêtes auprès des étudiants sur la satisfaction quant à la qualité des formations données » ou sur les conseils de perfectionnement « avez-vous organisé des conseils de perfectionnement ? » Peut-être n'ont-ils pas collectivement suffisamment interrogé la satisfaction des étudiants sur la qualité des formations ou organisé des conseils de perfectionnement ? Il se base uniquement sur le fait de renseigner la donnée ou pas. Tout cela ne veut pas dire que les équipes pédagogiques ne se préoccupent pas quotidiennement de la qualité de la formation. M. Thierry PRADIER rebondit sur les conseils de perfectionnement, réunions qui existaient avant et qu'on a formalisées sous la forme de conseils de perfectionnement. Il a bien compris qu'il faut interroger les étudiants sur la satisfaction de leurs formations pour que le Hcéres soit content.

M. Thierry PRADIER en vient à l'internationalisation. Il est sceptique quant à la pertinence de proposer des cours en L1, en L2 ou L3 en anglais étant donné le niveau des étudiants en anglais et le caractère minimaliste de la formation en langue proposée tout le long de ce 1^{er} cycle ; ces cours ne permettront pas, à la majorité des étudiants, de rattraper l'immense retard qu'ils ont dans les langues étrangères, si on parle juste de l'anglais. Il constate tous les ans la difficulté des étudiants en M2 à suivre les cours en anglais et leur manque de motivation à s'exprimer en anglais, et pourtant les enseignants sont obligés de faire des cours en anglais. Même si c'est pour répondre à une demande du Hcéres, on peut se demander si c'est souhaitable. Pour lui, élargir cela au niveau licence lui semble dangereux. Si cela répond à la venue d'étudiants étrangers, là aussi, cela se discute : il a fait une partie de ses études en Erasmus à l'étranger et ce n'était pas pour avoir des cours en français. Sont-ils prêts à accepter des étudiants en France qui suivraient des cours dans leur langue maternelle ? Pour conclure, toutes les recommandations du Hcéres ne sont pas forcément bonnes à suivre et il faut être prêt à avoir des évaluations négatives si on pense que c'est justifié. M. Thierry BURGER-HELMCHEN en convient. Néanmoins, compte tenu du temps que leurs collègues ont passé à remplir ces dossiers et du temps que les experts ont passé à les analyser, il lui paraît utile de lire les rapports, de réfléchir au contenu et d'en discuter avec les collègues. Sur la question de l'internationalisation, indépendamment du rapport du Hcéres, c'est l'un des axes majeurs de l'université pour les prochaines années. Comment faire de l'internationalisation si on ne parle pas dans d'autres langues à leurs étudiants ? Il concède que leur niveau en arrivant n'est pas élevé, que le nombre d'heures de cours en langue étrangère, quelle qu'elle soit, que l'université leur donne est insuffisant, mais il faut bien commencer quelque part pour améliorer le résultat.

M. Jean-Daniel BOYER répète une remarque qu'il a faite par ailleurs : il aurait été plus efficace que les équipes aient les bilans avant qu'elles commencent à travailler à la nouvelle offre et qu'elles aient plus d'une semaine pour répondre sur ces bilans. M. Thierry BURGER-HELMCHEN ne peut être que d'accord avec lui. Mme Alexandra KNAEBEL partage également cet avis. Elle informe que l'Unistra, qui avait réagi très rapidement, est celle de la vague C qui les a eus le plus tôt, c'est-à-dire une semaine après ce qui avait été annoncé. Les autres universités ont eu une livraison une semaine plus tard que l'Unistra en ayant le même délai de retour au 27 janvier 2023 pour la correction des erreurs factuelles. La gouvernance de l'Unistra a alerté le Hcéres sur la difficulté à intégrer les recommandations dans les projets d'offre de formation dès lors que les équipes ne disposaient pas ou que tardivement des rapports. Le Hcéres éprouve une nouvelle mouture de l'évaluation et quelque part, la vague C essuie les plâtres ; pour la vague D, des évolutions apparaissent déjà sur la trame du fichier Excel. M. Thierry BURGER-HELMCHEN avoue qu'il s'attendait à ce que les rapports arrivent après avoir déposé les dossiers de la prochaine offre de formation ; les avoir eus avant peut être vu positivement. En revanche, il trouve désagréable que le Hcéres leur dise que les établissements ont une dizaine de jours pour remonter les erreurs factuelles et les remarques et que, il les ait ou pas, il publiera le rapport.

M. Bruno TRESCHER se demande quel crédit donné au Hcéres avec 100 erreurs factuelles. Il donne un exemple : il n'a pas attribué un diplôme à la faculté qui le porte – la filière Administration des entreprises (AES) est portée par la Faculté de sciences économiques et de gestion (Fseg) et non pas par la Faculté de droit. Que doit répondre le responsable de diplôme ? Que l'expert ne sait même pas quelle est la faculté concernée ! M. Thierry PRADIER suggère qu'ils fassent un rapport sur l'évaluation de l'évaluateur. (*Rires*) Mme Alexandra KNAEBEL précise qu'elle a déjà formulé au Hcéres de faire sa propre auto-évaluation au mois d'octobre. Elle pense que le comité d'experts Hcéres a rencontré les mêmes problématiques liées aux contraintes de temps que les établissements.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT pense que certaines remarques, comme celle sur l'insuffisance de lien avec la recherche en 1^{er} cycle, sont communes à toutes les universités. Pour certaines, elle ne reconnaissait pas l'Unistra. Sur le fait qu'il n'y ait que de l'anglais en 2^e cycle, elle se demande quelle université propose cinq langues étrangères à volume horaire constant. Sur l'internationalisation et la mobilité, elle espère que le Hcéres compte les mobilités physiques, voire les mobilités hybrides, mais pas la participation à un cours en ligne comme cela se fait pour *European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions* (Epicur). Sur les outils, en effet, s'ils n'avaient pas les fichiers Excel, il n'y aurait aucun suivi, mais ils partent de loin. Avec l'arrivée de Pégase et d'autres outils, ils ne peuvent que s'améliorer. M. Thierry BURGER-HELMCHEN confirme ce dernier point. Mme Alexandra KNAEBEL rejoint Mme Carlot-Schmitt : des recommandations, des remarques et des points faibles sont communs à l'ensemble des universités françaises ; pour autant, ils sont formulés. Elle suppose que toutes les universités doivent s'y retrouver sur les questions d'approche par compétences et d'internationalisation à plus ou moins de degrés. Si on souhaite se comparer avec les autres universités de la vague C, il faudra attendre la publication des rapports par le Hcéres. Les rapports spécifiques à l'Unistra peuvent les guider ; l'établissement fixera aussi ses priorités par rapport aux recommandations émises.

Mme Rachel SCHURHAMMER réitère sa demande : est-ce que, sur certains des points qui figurent dans les dossiers de mention (document 0.4), une réponse générale est apportée par le central, notamment sur le suivi des étudiants entre le L3 et le M1 qui nécessite des outils à l'échelle de l'établissement, sur l'internationalisation et sur l'approche par compétences. En effet, une partie des retours concerne un grand nombre de mentions. En fonction de ce que répondra le central, les composantes pourront se focaliser sur les remarques qui les concernent directement, d'autant qu'elles n'ont que deux pages pour s'exprimer. M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que dans ce document, les composantes ne doivent prendre en compte que les remarques qui correspondent à des choses qu'elles veulent mettre en place. La VP Formation mettra un chapeau d'accompagnement sur l'ensemble des erreurs factuelles et un autre sur les points transversaux sur l'offre de formation.

3. Informations sur la plateforme d'admission en Master

M. Jean-Paul DE LA RICA partage les informations dont il dispose sur la future plateforme nationale de gestion des candidatures en 1^{re} année de master, MM. Il rappelle que l'année dernière, une plateforme nationale de candidatures devait déjà être mise en place, partant du constat d'une grande hétérogénéité des processus et des calendriers au niveau national. Celle-ci complique la vie aux étudiants pour formuler leurs différentes candidatures, entraîne potentiellement un certain nombre de risques juridiques – limiter le nombre possible de candidatures n'a par exemple aucune base juridique – et entraîne une

pénalisation dans le cadre de la saisine potentielle du recteur, cette dernière étant déconnectée des effectifs réels avec des situations désagréables pour les composantes (qui doivent répondre à ces demandes alors qu'elles ont des effectifs pleins ou des listes d'attente conséquentes et sans qu'il y ait derrière un projet qui corresponde à la réalité de l'étudiant). Tout cela explique sans doute le faible succès rencontré par cette procédure de saisine du recteur. Si l'année dernière la future plateforme a pris uniquement la forme d'une proposition d'un calendrier commun, elle va se caractériser cette année par l'arrivée d'un outil national. La ministre a posé quelques grands principes à cette plateforme : une procédure principale qui doit s'achever avant les congés d'été pour une grande majorité des étudiants ; un droit à la poursuite d'études sanctuarisé pour les étudiants titulaires du diplôme national de licence ; un processus de suivi et d'amélioration continue connecté aux besoins des usagers et construire un droit à la reprise d'études de façon à permettre à ceux qui le souhaitent de s'insérer professionnellement à bac+3 (de rentrer dans le monde actif directement après la licence et de décider postérieurement de reprendre des études).

Concernant le périmètre d'application de la plateforme, tous les diplômes nationaux de master portés par les universités ont vocation à faire partie de la plateforme. Les seules formations dispensées sont celles exclusivement destinées à un public de formation continue, celles accessibles par le biais du concours des écoles de journalisme et celles « à vocation internationale ». Sur ce dernier point, il attend la définition concrète qui doit se trouver dans les textes réglementaires à paraître. À ce stade, la définition est la suivante : « au moins 50 % des enseignements en langue étrangère et/ou au moins 50 % des places réservées aux étudiants internationaux ». Ces formations ne sont pas exclues de la plateforme, mais elles peuvent demander à ne pas rentrer dans le champ. S'agissant des publics concernés, tous les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme de licence ou équivalent peuvent accéder à la plateforme de candidatures. Les seuls non couverts sont ceux qui relèvent du dispositif Études en France, les étudiants redoublants dans le même parcours de formation de M1 et les étudiants qui disposent d'un accès réservé à un M1 (des cursus qui prévoient directement une continuité de droit entre la licence et le master, par exemple le cursus master ingénierie (CMI). Il existera pour probablement des difficultés similaires à celles connues avec Parcoursup pour définir si les étudiants internationaux relèvent de la procédure Études en France ou des procédures nationales ; par exemple, les étudiants internationaux extracommunautaires imposables en France ont vocation à relever de MM.

Il passe aux candidatures. Le nombre de vœux sera, pour la première année de mise en œuvre, de quinze en formation classique plus quinze candidatures en formation en alternance. Il n'y aura pas de procédure complémentaire pour cette 1^{re} année. Le décompte des candidatures se fait au niveau des mentions par établissement. Il illustre la façon de décompter les candidatures en prenant l'exemple de la Faculté des sciences de la vie qui compte un nombre significatif de parcours en son sein : si un étudiant candidate à huit parcours de la mention Sciences de la vie, cela ne fait qu'un vœu. Si un étudiant candidate à huit parcours de la mention Sciences de la vie à l'Unistra et à 3 parcours de la mention Sciences de la vie à Besançon, cela fait deux vœux. Les candidatures ne seront pas hiérarchisées – cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des choix qui interviendront au moment des réponses, à l'instar de Parcoursup. Même si le nombre de vœux est décompté au niveau de la mention, la candidature se fait au niveau du parcours, voire plus finement par exemple lorsque certains parcours sont proposés à Strasbourg et à Colmar. Il y aura également la possibilité d'associer plusieurs formations d'une même mention à l'intérieur « d'un portail commun à capacité différenciée (PCCD). Il reprend l'exemple de la mention Sciences de la vie : si pour quatre des parcours de Sciences de la vie, qui ont chacun leur propre capacité d'accueil, les candidatures sont examinées en commun, ils peuvent décider de travailler sur un PCCD afin que chaque candidature ne soit examinée qu'une seule fois.

Concernant le calendrier, des modifications sont intervenues suite à un communiqué de presse datant du 13 janvier 2023. Initialement, il était prévu que le paramétrage du caractère candidatable des formations se termine en février 2023 puisque les étudiants devaient pouvoir déposer leurs candidatures début mars. Finalement, la phase de candidature (c'est-à-dire faire des vœux et joindre les pièces nécessaires) se fera du 22 mars au 18 avril 2023. L'examen des candidatures par les universités se fera entre le 24 avril et le 16 juin 2023. La phase d'admission démarrera le 23 juin 2023 avec la publication des résultats jusqu'au 21 juillet 2023, puisque la 1^{re} phase d'admission doit se dérouler entre le 23 juin et le 28 juillet 2023 – le calendrier est différent pour les formations en alternance, l'examen des candidatures pouvant se faire au fil de l'eau entre le 24 avril et le 30 septembre 2023. Du 22 juillet au 31 août 2023, il y aura une phase de gestion des désistements pour redistribuer les dernières places vacantes. Cette phase présente une philosophie similaire à celle de Parcoursup : la phase d'admission essaie d'avoir géré le maximum des admissions avant le 21 juillet 2023 ; c'est la raison pour laquelle le calendrier national comprendra également les dates limites d'inscriptions administratives qui devront être terminées au 20 juillet pour les admis en phase principale (avec

une demande de faire remonter les non inscrits à cette date-là) et du 22 juillet au 31 août 2023, une phase de gestion des désistements – les listes d’attente continueront à tourner. Les étudiants qui seraient pris après le 22 juillet 2023 auront jusqu’au 24 août 2023 pour les admissions qui se feront entre le 22 juillet et le 24 août 2023 (avec une demande de signalisation des non-inscrits à cette date-là). Parallèlement à cela, la procédure d’examen des recours par le rectorat de région académique commencera à intervenir début du mois de juillet après les résultats des phases d’admission et se poursuivra jusqu’à fin octobre 2023. Pour faire le lien avec la discussion sur le calendrier universitaire, effectivement, des étudiants pourraient arriver courant du mois de septembre.

Il détaille le contenu des dossiers de candidatures – cela reste encore à confirmer. Le principe général est d’avoir un dossier commun de candidature sur lequel figureront toutes les informations classiques d’état civil, le *curriculum vitae* (CV), les relevés de notes et une déclaration d’éligibilité pour les candidats – cela concerne les étudiants internationaux. Le dossier est essentiellement composé de pièces PDF. En plus de ces pièces communes, les établissements auront la possibilité de demander d’autres pièces d’une liste prédéfinie très fournie, deux pièces complémentaires (au format PDF) que l’établissement définirait, et des informations complémentaires au choix dans le cadre d’un questionnaire, qui pourront être récupérées dans un tableur après extraction permettant aux équipes pédagogiques d’avoir une vision globale et d’opérer des traitements. Nombreuses sont les équipes et les universités à avoir déjà demandé que figurent dans ce questionnaire les notes aux S1, S2, etc. et dans les matières x, y ou z en lien avec les critères d’examen des dossiers, validés en CFVU. Concernant l’examen et le classement des candidatures, les équipes pourront, à ce stade, signaler et trier les dossiers complets et incomplets pour préparer les travaux de la commission. Il y aura toujours la possibilité de convoquer à des entretiens et examens, normalement *via* la plateforme. Le classement est établi de manière similaire à Parcoursup : on récupère un fichier avec tous les candidats et on retourne le fichier avec les candidats classés en fonction du nombre de places (si sur 1 000 candidats, on en classe 500 et qu’on a 100 places, les 100 premiers sont sur la liste principale et de 101 à 500 sur la liste complémentaire). Il sera conseillé fortement de prévoir des classements assez longs, parce qu’ils n’ont pas de recul sur le comportement des étudiants puisque c’est la première année de mise en œuvre et parce que les formations qui ont une liste d’attente épuisée sont réputées être « plus ouvertes » aux saisines du rectorat qui voit évoluer les listes d’attente. Les candidatures rejetées devront être motivées – contrairement à Parcoursup –, sur la base d’une liste nationale de motifs de refus personnalisable. Les étudiants auront la possibilité de démissionner, avec une attestation de non-inscription obligatoire pour les formations en master hors plateforme. S’agissant des réponses aux candidats, la procédure est similaire à Parcoursup : au début de la procédure, l’étudiant aura trois types de réponses (négative, positive ou sur liste d’attente) ; il peut maintenir sa réponse « sur liste d’attente » durant la procédure, mais il doit faire la démarche ; quand il a plus d’une réponse positive, il doit n’en conserver qu’une. Le rythme est plus pêchu que sur Parcoursup, puisqu’il n’aura que deux jours puis un jour pour confirmer son acceptation des réponses positives. La liste d’attente est prioritaire sur la saisine et un refus sur l’ensemble des vœux du candidat déclenche automatiquement la possibilité de saisir le recteur de région académique. Il ne sait pas si ce sera la seule voie de saisine.

Par rapport aux formations en alternance, lorsque la formation est exclusivement en alternance, c’est le calendrier de l’application qui est appliqué, donc au fil de l’eau. Lorsque la formation accueille un public mixte (classique et alternance), elle aura deux possibilités : soit faire deux types de candidatures possibles, un pour les candidats classiques et un pour les candidats apprentis, avec des capacités d’accueil différentes et des possibilités de reversement ; soit retenir un seul type de candidature et c’est le calendrier de la procédure nationale pour les candidatures classiques qui s’appliquera. Il leur a mis dans le diaporama une analyse des avantages et inconvénients établis par les collègues de l’Université de Montpellier 3.

Pour finir, il réitère qu’ils sont en attente de tout le corpus juridique, dont deux arrêtés ministériels. Il est à noter la modification du principe « silence vaut acceptation » au terme de deux mois qui devient « silence vaut refus » au terme de quatre mois – reste à savoir si cela ne s’applique que sur cette procédure-là ou sur l’ensemble des procédures d’admission automatisée (Études en France par exemple). Il faudra aussi prendre en compte les problématiques liées au règlement général sur la protection des données (RGDP). Il termine avec la formation des utilisateurs. Il semble quasiment exclu qu’ils aient un « bac à sable » en tant que tel. La DES organisera la stratégie de formation dès qu’elle aura les supports de formation – ce qui diffère des nombreux supports de communication dont il est destinataire. Elle mettra en place, au niveau établissement, des séances d’information et de formation et des salles ouvertes (disponibles par visio pendant un certain créneau horaire) sur lesquelles les équipes pourront venir poser leurs questions.

Mme Alexandre KNAEBEL s'enquiert des questions. M. Thierry PRADIER a souvenir qu'en M1, en tout cas pour la Faculté de physique, les dépôts des dossiers d'admission se faisaient avant entre avril et juin, ce qui permettait d'avoir accès aux résultats du 2^e semestre de licence 3. Là, cela ne sera plus possible. M. Jean-Paul DE LA RICA confirme. Cela a été dit explicitement par le ministère : pour les étudiants en L3, l'admission ne pourra se faire que sur les cinq semestres de la licence. M. Thierry PRADIER demande s'il pourra y avoir des allers-retours entre les responsables de master et les candidats. M. Jean-Paul DE LA RICA répond par la négative. Une fois que les résultats ont été publiés, on est uniquement dans un fonctionnement de liste d'attente et de désistement/acceptation. Il n'y a pas de possibilité de demander des pièces complémentaires à l'étudiant. M. Thierry PRADIER dit que c'est pourri. Mme Rachel SCHURHAMMER fait remarquer qu'ils n'avaient sans doute pas les résultats des S6, car il est presque impossible de tenir en jury avant fin juin. M. Jean-Paul DE LA RICA confirme que seules les formations qui faisaient des recrutements sur septembre disposaient des notes du S6, avec tous les problèmes que cela posait vis-à-vis des étudiants lorsqu'ils avaient été admis dans une autre formation et qu'ils attendaient les résultats de l'Unistra en septembre. Même s'il regrette de ne pas avoir toutes les informations en main, il souligne que l'objectif premier est de se mettre dans la situation des étudiants, qui devaient jusqu'ici gérer des calendriers complètement hétérogènes d'une université à l'autre, voire d'une formation à l'autre au sein d'une même université, voire au sein de la même composante. Même s'il existe des inconvénients en termes d'organisation pour les commissions, pour les étudiants, c'est quand même plutôt positif. M. Thierry PRADIER concède que le fait que tout soit standardisé et uniformisé est un gros avantage du point de vue de l'étudiant, mais du point de vue du « recruteur », ne pas avoir accès aux informations du S6 n'est pas un progrès du tout. Vouloir résoudre les problèmes du système précédent en ajoutant de nouveaux problèmes ne présente pas de réel avantage. Pourquoi mettre en place un système qui répond à certains problèmes, mais pas à d'autres aussi ?

M. Thierry PRADIER demande si les masters des écoles d'ingénieurs sont inclus dans le périmètre d'application. M. Jean-Paul DE LA RICA répond que tous les diplômes nationaux de master, qu'ils soient proposés dans les composantes facultaires ou en écoles d'ingénieurs, relèvent de la plateforme nationale à partir du moment où il s'agit d'une entrée en 1^{re} année de master.

M. Arnaud GISSINGER évoque le cas d'étudiants qui ont validé leur M1 et qui ne souhaitent pas continuer dans le M2 qui leur est attribué de droit. Sont-ils concernés par la plateforme ? M. Jean-Paul DE LA RICA indique que la réponse varie selon la situation : s'il s'agit pour un étudiant à l'issue d'un M1 de viser à terme un M2 qui requiert le passage par un autre M1, c'est une réorientation et il relève de la plateforme ; s'il s'agit pour un étudiant ayant fait un parcours en M1 de vouloir rentrer dans un autre M2 qui, à la base, ne faisait pas partie des M2 auxquels il avait droit parce qu'il était dans une autre mention, cela nécessite une vérification des prérequis – il ne s'agit pas d'une candidature puisqu'il n'y a pas de sélection entre le M1 et le M2 – ; si l'équipe estime que les prérequis ne sont pas remplis, il devra candidater pour rentrer par le M1. Il donne un exemple de mentions en droit : si l'étudiant a été admis dans un M1 de droit des affaires et qu'il veut aller dans un M2 droits de l'Homme, il peut aller voir la composante pour une entrée directe dans le M2 suite à une vérification de prérequis, mais il est assez probable que la mention de droits de l'Homme lui demande de suivre le M1 de droits de l'Homme pour qu'il ait les prérequis. M. Bruno TRESCHER aimerait savoir si les réorientations entre de M1 et M2 se feront toujours sur e-candidat. M. Jean-Paul DE LA RICA répond par l'affirmative. (*Arrivée de M. Favret à 16 h 06*)

Mme Alexandra KNAEBEL propose de clore cette discussion. Elle répond à M. Pradier sur le fait de mettre en place cette plateforme aussi vite alors qu'elle ne semble pas aboutie : le ministère a déjà reporté d'une année la mise en place de la plateforme. Néanmoins, comme lui, elle est surprise de ne pas avoir vu la publication des arrêtés réglementaires dont les modifications sont pourtant passées au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) fin novembre 2022.

Délibérations

4. Procès-verbal de la CFVU du 22 novembre 2022

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de demande de correction sur le procès-verbal (PV) de la CFVU du 22 novembre 2022, le soumet au vote. Le procès-verbal de la CFVU du 22 novembre 2022 est adopté par la CFVU par 21 voix. 1 membre de la CFVU ne prend pas part au vote.

5. Calendriers dérogatoires pour la tenue des jurys du 1^{er} semestre

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise qu'il a été donné possibilité aux composantes de modifier leur calendrier de jurys pour tenir compte d'un certain nombre de difficultés qu'elles auraient pu rencontrer suite au décalage de début d'année. Seules trois composantes ont jugé nécessaire de faire une telle démarche et demandent à la CFVU d'accepter leurs modifications de calendrier. En l'absence de question, il soumet le point au vote. Les calendriers dérogatoires pour la tenue des jurys du 1^{er} semestre sont adoptés par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

6. Désignation de membres de la CFVU pour l'évaluation HCERES

Mme Alexandra KNAEBEL indique qu'après l'évaluation des formations, le Hcéres évalue l'établissement. Dans ce cadre, le comité d'experts du Hcéres se déplacera sur site du 28 février au 2 mars 2023. 66 entretiens avec les représentants de différentes instances, des structures et de la gouvernance, sont prévus. Le Hcéres souhaite rencontrer des membres de la CFVU lors d'entretiens d'une heure sur la période des trois jours et pour ce faire, il préconise que les élus de la CFVU désignent les personnes qui les représenteront durant ces entretiens. Ils ont besoin de deux représentants du collège des enseignants et enseignants-chercheurs, deux du collège des étudiants et deux du collège Biatss. Elle sollicite les candidatures. M. Arnaud GISSINGER rappelle que des élections étudiantes ont lieu début février. Mme Alexandra KNAEBEL trouve pertinent que ce soit les élus étudiants de la mandature actuelle qui participent à ces entretiens, car ils auront une meilleure vision du bilan des années passées que ceux qui entreront en fonction en février.

Se portent volontaires M. Pradier, Mme Schurhammer, Mme Carlot-Schmitt, Mme Kapps, M. Gounelle et M. Faconnier. Mme Alexandra KNAEBEL soumet au vote ces candidatures. M. Thierry PRADIER, Mme Rachel SCHURHAMMER, Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Delphine KAPPS, M. Jehan GOUNELLE et M. Léo FACONNIER sont désignés comme représentants de la CFVU pour l'évaluation Hcéres à l'unanimité des 22 voix.

Approbation

7. Tarifs des frais de dossier pour le DU Concours administratif et pour la Préparation aux concours administratifs A à temps réduit – IPAG

Mme Camille FAUTH fait savoir que les deux tarifs concernent d'une part le diplôme d'université (DU) Concours administratif et d'autre part la préparation aux concours administratifs à temps réduit. Ils sont inchangés par rapport à l'année dernière et ont été validés en conseil de composante. En l'absence de question, elle ouvre le vote. Les tarifs des frais de dossier pour le DU Concours administratif et pour la Préparation aux concours administratifs A à temps réduit – IPAG sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

8. Tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST pour l'année universitaire 2022/2023 (stage, concours, secourisme)

Mme Camille FAUTH indique que les tarifs des prestations facultatives proposées par l'École et Observatoire des sciences de la terre (EOST) pour l'année universitaire 2023-2024 concernent la participation au stage de terrain, des frais d'adhésion à une banque d'épreuves de concours avec deux tarifs (un pour les étudiants boursiers et un pour les non-boursiers) et une participation à une formation Prévention et secours civique de niveau 1. Elle donne les tarifs proposés. En l'absence de remarque, elle soumet le point au vote. Les tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST pour l'année universitaire 2022/2023 (stage, concours, secourisme) sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

9. Mise en place d'une bourse Education aux médias - CUEJ

Mme Camille FAUTH précise que le montant de la bourse oscille entre 240 et 370 € en fonction du lieu d'intervention. Il s'agit pour les étudiants de pouvoir financer leur déplacement, le petit matériel et leur investissement dans le cadre du projet. Les tarifs ont été approuvés par le conseil du Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) en novembre. Constatant qu'il n'y a pas de question, elle passe au vote. La mise en place d'une bourse Education aux médias - CUEJ est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

Conventions nationales

10. Convention de double-diplôme pour Télécom Physique Strasbourg avec Télécom Sud Paris

M. Thierry BURGER-HELMCHEN fait savoir que Télécom Physique Strasbourg (TPS) avec Télécom Sud Paris souhaitent mettre en place une convention pour permettre à des étudiants d'obtenir une double diplomation, bénéficiant à la fois des compétences en informatique de réseaux de la partie strasbourgeoise et en informatique appliquée aux domaines de la santé de la partie parisienne. Le document précise le nombre d'étudiants, leur sélection et les modalités de validation. En l'absence de question, il ouvre le vote. La convention de double-diplôme pour Télécom Physique Strasbourg avec Télécom Sud Paris est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

11. Convention avec le CROUS de Strasbourg organisant un service social unique

M. Guillaume KUHLER, directeur adjoint du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Strasbourg, présente avec Mme Rochoux la convention, qui formalise et sécurise le service social unique qui est en place depuis un moment. La convention a pour objectif d'améliorer encore la qualité de service auprès des étudiants. Mme Aude ROCHOUX confirme que ce partenariat existe depuis plus de 40 ans. Le service social unique est géré administrativement par le Crous, la responsable étant Isabelle Cirodde. Il comprend quatre assistantes sociales du Crous et deux de l'Unistra. La convention porte sur une durée de trois ans, renouvelable une fois. M. Christophe DE CASTELJAU explique que cette convention est proposée aujourd'hui, alors que le service social fonctionne ainsi depuis des années, pour formaliser et inscrire cette volonté de service social commun dans la durée, y compris après la période de la convention. Souvent, on parle du service social du Crous. La convention rappelle que ce service est commun à l'Unistra et au Crous ; les deux assistantes sociales de l'Unistra sont intégrées dans ce service et lors des permanences qui se tiennent dans les locaux de l'Unistra, on ne sait pas si c'est une assistante sociale du Crous ou une de l'université. Mme Aude ROCHOUX ajoute qu'il existe aussi un partenariat avec le Centre d'accueil médico psychologique universitaire (Camus).

Mme Alexandra KNAEBEL s'enquiert des questions. M. Jehan GOUNELLE déclare que c'est une bonne chose de pérenniser le système dans une convention. Les élus étudiants de l'Afges attirent toutefois l'attention sur le fait que six assistants sociaux pour 60 000 étudiants sont insuffisants. Il faudra voir s'il est possible d'augmenter ce nombre. Mme Aude ROCHOUX précise que lors de la crise sanitaire, il y avait deux assistantes sociales de plus pendant un an et demi grâce à la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Elle concède que le nombre actuel est faible, mais ils rencontrent aussi des problèmes de recrutement ; ils ont du mal à trouver quelqu'un pour remplacer celle qui était partie à la retraite l'année dernière. M. Thierry PRADIER rebondit : le recrutement des assistants sociaux de l'Unistra relève sans doute de l'Unistra. Qu'en est-il du Crous, est-ce la Région ? M. Guillaume KUHLER explique que cinq équivalents temps plein (ETP) avec la responsable du service sont financés par le Crous, qui a son propre plafond d'emplois imposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). M. Christophe DE CASTELJAU complète : deux sont recrutés sur le plafond d'emplois de l'Unistra et cinq sur le plafond d'emplois du Crous, mais ils réalisent les entretiens de recrutement conjointement. Mme Aude ROCHOUX donne l'exemple du recrutement de Mme Cirodde, que M. Kuhler et elle ont reçu ensemble. Mme Alexandra KNAEBEL fait savoir qu'un renfort assistante sociale est prévu dans le cadre du plan de solidarité adopté par la CFVU récemment.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres remarques, passe au vote. La convention avec le CROUS de Strasbourg organisant un service social unique est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

12. Convention opérationnelle quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

Mme Alexandra KNAEBEL explique que l'Académie de Strasbourg mène depuis plusieurs années une politique en faveur de l'enseignement de et en langue régionale (allemand et alsacien). À ce titre, l'Unistra a été associée aux discussions et pour la première fois en 2018, elle a été sollicitée pour venir en aide dans la mise en œuvre de cette politique. Cela a conduit en 2020 à la signature d'une convention multipartite sur la formation de l'enseignement et l'apprentissage de l'allemand-alsacien. Avec cette convention, l'Unistra devient un réel signataire de la convention. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs y apparaissent, dont celui de la prise en charge d'une certification en allemand par le fonds commun attribué à la mise en œuvre et au déploiement de cette politique de l'allemand. Elle s'enquiert des questions.

Mme Rachel SCHURHAMMER demande si, dans le cadre de la convention, des moyens (administratifs, logistiques et financiers) sont proposés pour faciliter les stages réalisés en licence ou en master en Allemagne. Mme Alexandra KNAEBEL n'a pas souvenir

de moyens administratifs et logistiques. En revanche, l'annexe de la convention à partir de la page 26 récapitule bien les aspects financiers pour les étudiants de l'Unistra. Il y a différentes bourses pour les étudiants s'ils s'engagent à suivre l'enseignement en allemand en particulier.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT se renseigne sur la faculté qui pilote cette convention. Est-ce la Faculté de langues, car plusieurs composantes, dont l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), sont impliquées dans ces dispositifs ? Elle n'a pas compris dans la convention ce qui était nouveau. Mme Alexandra KNAEBEL souligne que c'est essentiellement la prise en charge de la certification et le fait que l'Unistra soit signataire de la convention qui sont de nouveaux points. D'ailleurs, la convention de trois ans n'est plus quadripartite, mais pluripartite puisqu'il y a sept partenaires.

Mme Alexandra KNAEBEL, constatant que les élus de la CFVU n'ont pas d'autres questions, procède au vote. La convention opérationnelle quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

13. Divers

Mme Alexandra KNAEBEL s'enquiert des points divers. M. Arnaud GISSINGER revient sur le fait que c'est la dernière séance des élus étudiants pour cette mandature. Certains étant à nouveau candidats, peut-être qu'ils en retrouveront certains dans la prochaine mandature ; les étudiants en décideront lors des élections. Personnellement, il était ravi de venir aux séances de la CFVU au cours de ces deux dernières années. C'était toujours un plaisir de pouvoir travailler avec l'ensemble des membres de la CFVU ; même si cela a parfois été un peu difficile sur certains sujets, cela a été des moments intéressants et assez instructifs. Au nom des élus étudiants de l'Afges, ils les remercient pour ces deux ans. Mme Alexandra KNAEBEL trouve que c'est un bon signe que certains souhaitent continuer à travailler avec eux. Elle est ravie que la CFVU soit finalement une instance qui fonctionne avec ses principes démocratiques. En l'absence d'autres points divers, elle les remercie pour leur présence et lève la séance.

La séance est levée à 16 h 37.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Alexandra KNAEBEL